



Le 08 Août 2024 AU PLUS TARD

[illegible]

[illegible]

- o La fiche de candidature complétée avec la liste de contrôle dûment cochée et signée (**annexe 2**)
- o La présentation complète de la recette répondant aux 8 critères de sélection
- o Le tableau du projet pédagogique dûment complété (**annexe 1**)
- o Le destinataire de la subvention obtenue (APE de l'école ou association calédonienne à but non lucratif) avec le RIB joint.
- o Le règlement dûment signé.

« Passé ce délai, la Fondation Riz de Saint-Vincent refusera tous les dossiers qui ne comporteront pas toutes les pièces obligatoires »

- FONDATION RIZ DE SAINT VINCENT
BP 62
98 890 Pajita

- **Soit par internet en utilisant des logiciels de transferts de fichiers gratuits** (par exemple : Yousendit, Wetransfer, Tweespace..etc) qui bénéficient d'accusés d'envois et de réception à l'adresse numérique suivante : FondationRSV@saintvincent.nc

Signature :